



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 75

COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 2 NOVEMBRE 2020 :

Comme lors du premier confinement COVID au printemps 2020 les audioconférences voulues par la direction générale avec toutes les organisations syndicales ont repris avec celle du 02 novembre 2020.

La Direction indique que la situation de ce second confinement est différente, puisque nos missions sont maintenues ainsi que l'accueil du public. L'accent est mis sur le télétravail là où c'est possible compte tenu de la nature de l'activité et dans la limite des moyens en ordinateurs mobiles.

L'audioconférence a porté sur la situation des effectifs puis le télétravail, les questions sanitaires, les missions et des questions RH.

SITUATION DES EFFECTIFS

Nous avons noté qu'à la date du 29 octobre, 14 de nos collègues étaient en arrêt pour la COVID (cette information sera actualisée tous les jeudis) et 55 en arrêt en tant que « cas contact ».

Concernant les effectifs à la date du 02 novembre il y avait 2 803 agents en présentiel et 512 en télétravail y compris les agents nomades.

1/ TELETRAVAIL

Tous les agents en fragilité sont équipés pour télétravailler. A la question des agents vivants avec des personnes fragiles la direction indique qu'il convient de se rapprocher du médecin de prévention.

Concernant les missions exclues du télétravail, nous savons que le SDE et certaines missions (non précisées) du pôle de la gestion publique sont exclues. D'une façon générale chaque responsable de pôle organise ses priorités pour la continuité.

500 portables ont été livrés en août et sont en cours d'affectation ce qui fera environ au total 2 000 ordinateurs entre les mains des agents de la DRFIP de Paris. La mise à disposition est longue en raison des ressources humaines nécessaires pour la mise en place, en plus il n'est pas certain que la priorité de la direction soit celle de ceux qui ont demandé un portable.

En principe pour les collègues éligibles au télétravail celui-ci est de 3 jours au moins, toutefois en fonction de la nécessité du service, de l'éloignement et des locaux ils peuvent augmenter jusqu'à 5 jours la durée du télétravail.

POUR LA CFTC NOUS SOMMES BIEN LOIN DE L'ANNONCE DU MINISTRE DU TRAVAIL DE 5/5 JOURS DE TELETRAVAIL POUR LES AGENTS QUI DISPOSENT D'UN PORTABLE, IL SEMBLE QUE LA DRFIP 75 NE PARTAGE PAS CETTE PRECONISATION CE QUE TRADUISENT LES CHIFFRES PARISIENS.

SI LA PENURIE SUR LE MARCHE DES ORDINATEURS PORTABLES EXPLIQUE QUE LE TAUX D'EQUIPEMENT DES AGENTS NE SOIT PAS PLUS IMPORTANT IL EST IMPERATIF POUR L'AVENIR DE COMBLER CE DEFICIT.

PAR AILLEURS, LE TELETRAVAIL ETANT UNE SOLUTION FACE A LA CRISE SANITAIRE, AUSSI IL EST IMPORTANT D'EN DISCUTER LES MODALITES CAR LES REGLES S'APPLIQUANT DANS LES SERVICES NE FONT

L'OBJET D'AUCUNE CONCERTATION ET SONT IMPOSEES AUX AGENTS QUITTE A LEUR DENIER LEURS DROITS.

2/ QUESTIONS SANITAIRES

NETTOYAGE

Le nettoyage des locaux est évoqué notamment concernant les points dit de contacts (interrupteurs poignées ...) la difficulté est qu'il s'agit d'un marché national avec l'UGAP et pas d'un marché de la DRFIP. En principe les locaux concernés par un cas de covid font l'objet d'une désinfection préventive.

PRODUITS SANITAIRES (GEL, LINGETTES...)

Concernant les produits sanitaires (gel, lingettes...) les sites sont régulièrement livrés.

LES MASQUES

Concernant les masques DIM ils ne doivent plus être utilisés car leur durée d'utilisation (30 lavages) est dépassée. La composition des nouveaux masques sera demandée à la préfecture à la suite de la demande d'une OS. Une prochaine dotation de masques sera effectuée fin d'année ou début d'année, la dernière livraison étant récente.

LA CFTC SERA ATTENTIVE AUX RESULTATS DE L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE SUR LA POSSIBLE NOCIVITE DES MASQUES DIM FOURNIS PAR LA PREFECTURE (ET NON PAR LA DRFIP PARIS IL CONVIENT DE LE SOULIGNER) .

PLEXIGLAS

La direction considère que les Plexiglas installés aux accueils sont suffisants ce qui n'est pas l'avis de toutes les OS en raison de la conduite des usagers excédés par la durée de l'accueil. Néanmoins le sujet sera évoqué par le directeur auprès de la centrale.

VIGILES

Tous les sites ne sont pas dotés de vigiles, la direction mène une réflexion pour une augmentation des sites concernés.

LES CAS CONTACT

Par des exemples, des OS ont évoqué le non-respect des protocoles concernant les cas contacts. La direction fera un rappel.

En revanche, la direction ne reconnaît pas qu'il existe des problèmes de distanciation dans certains locaux.

3/ LES MISSIONS

CONTROLE FISCAL

Le contrôle fiscal fait l'objet d'un aménagement : suspension du lancement de nouvelles vérifications sur place sauf fraudes et urgences avérées mais achèvement des contrôles en cours en limitant les interventions et en s'assurant que les conditions sanitaires sont respectées par l'entreprise.

Le télétravail des vérificateurs sera privilégié mais les brigades doivent se réunir pour faire le point en présentiel une fois par semaine.

Un important problème demeure concernant les commissions des impôts car pour l'instant les salles à St Sulpice ne permettent pas l'application de la distanciation et il n'y a pas de fenêtres. Il paraît impossible de les suspendre car le retard est important en raison du premier confinement, d'autres solutions sont étudiées en concertation avec les présidents des commissions.

SIE ET SOUTIEN A L'ECONOMIE

Comme lors du premier confinement les SIE seront sollicités pour les aides de soutien à l'économie, la direction envisage une collaboration des vérificateurs, la décision est en attente.

S'agissant des transactions de paiement des entreprises, la direction répond que les dettes covid peuvent faire l'objet d'un étalement et que pour les autres dettes il existe des procédures mais pas plus de 2 ans.

4/ QUESTIONS RH

AGRAF

Il n'est pas prévu de fermer les restaurants de l'AGRAF, mais sur REAUMUR par exemple des travaux sont prévus et des micros ondes supplémentaires seront installés. Pour les agents qui iront déjeuner sur un autre site un quart d'heure supplémentaire sera octroyé. La direction reste sur sa position concernant la situation du quart d'heure des sites ne disposant pas de restaurants AGRAF mais sollicitera auprès de la centrale la remise en place de l'indemnité de 17 €.

HORAIRES

La direction accepte que les plages fixes ne soient plus respectées mais ne souhaite pas la banalisation des horaires, toutefois le sujet sera discuté au niveau de la RIF car Paris et l'Île de France comporte une particularité relative aux transports en communs.

LA CFTC EST FAVORABLE A LA BANALISATION DES HORAIRES COMME LORS DU PREMIER CONFINEMENT

DIALOGUE SOCIAL

Certaines OS demandent que les CTL se poursuivent en présentiel en dépit du contexte sanitaire la direction va prendre l'attache de la centrale.

**La CFTC DGFIP reste à votre disposition
N'hésitez à nous faire parvenir vos questions !**

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcparis@gmail.com